



## CHARTRE DE « LA SCÈNE »

**La Ville de Chavagne dispose d'une nouvelle scène.** L'objectif est de proposer un espace en plein air dédié à la musique accessibles aux groupes de musique locaux, amateurs ou confirmés. La scène peut permettre d'animer le marché des producteurs locaux qui a lieu le vendredi.

Pour cela, la commune met à disposition **une scène en bois, non couverte, installée place Noël Dupont.** Les concerts se dérouleront du mois de mai à octobre.

### Mode d'emploi pour le bon déroulement de ces événements :

- Pour participer à une scène ouverte, il est nécessaire de s'inscrire au préalable !
- Les inscriptions ouvrent au mois de mars et se clôturent quand le calendrier affiche complet.
- Pour l'inscription, merci de remplir le formulaire correspondant et de nous l'adresser par courriel à [culture@chavagne.fr](mailto:culture@chavagne.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Chavagne/ Service Culture - Communication – 7 rue de la Croix Verte, 35590 Chavagne
- Un courriel contenant un lien vers le planning vous sera transmis une fois la fiche d'inscription reçue par le service culture – communication. Il vous permettra de sélectionner une date.

### Conditions :

- Cet espace est ouvert à tous, en solo ou en groupe, dans la limite de 5 personnes par proposition du fait de la dimension de l'espace scénique (11,50 m<sup>2</sup>).
- Tous les spectacles et toutes les musiques peuvent être présentés dans le respect strict du droit français et des droits humains (notamment en termes d'incitation à la violence, à la haine, à la discrimination, etc.). Toutes propositions risquant de mettre en danger le public sont proscrites.
- Les mineurs sont autorisés à participer sous la responsabilité d'un adulte qui les encadre.
- Les musiciens se produisent sous leur propre responsabilité.
- Une fois la fiche d'inscription complétée, vous recevrez un courriel avec le lien du calendrier d'inscription. Votre inscription au calendrier vaut confirmation.
- Aucune rémunération ne sera versée de la part de la commune pour les prestations proposées.
- Afin de donner sa chance au plus grand nombre, les groupes ayant déjà participé ne seront pas prioritaires pour un second passage.
- L'accès à la scène se fait en autonomie : aucun matériel de sonorisation ou de lumière n'est fourni à l'exception d'un accès à l'électricité (boîtier électrique situé derrière la scène).
- Aucun matériel (type table et chaise) ne sera mis à disposition.
- En cas de pluie, aucune protection ne sera fournie. Merci de prévoir le nécessaire.

### Annulation :

- Une annulation ne garantit pas le report de la date sur la saison. Merci de recontacter le service culture pour envisager cette possibilité, sous réserve d'une date disponible.
- La commune se réserve le droit d'annuler une scène ouverte en cas d'évènement particulier.

### Communication :

- Vous êtes libres de mettre à disposition du public des affiches et flyers le jour de votre passage. Le retrait des affiches après l'évènement est obligatoire. La commune communiquera sur les groupes présentés via ses supports numériques. (Réseaux sociaux)
- La plage de jeu possible se situe le vendredi et samedi entre 18h et 21h et le dimanche de 16h à 19h. L'organisation du temps de jeu sur ce créneau est libre.
- Pour assurer la tranquillité des riverains, seulement 2 créneaux par week-end seront accessibles à la réservation.